



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE

Troyes, le 4 novembre 2022

Par arrêté préfectoral du 3 novembre 2022, Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, interdit dans l'ensemble du département de l'Aube les rassemblements à caractère festif (rave-party, teknival) ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à ces évènements, à compter du vendredi 4 novembre 2022 à 18h00 jusqu'au lundi 5 décembre 2022 à 10h00.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet_10  aube.gouv.fr